



RAPPORT
ESG





EDITO

Michel Chabanel
Président

CÉREA PARTENAIRE, UNE ORGANISATION SOLIDE ET PÉRENNE

Céréa Partenaire est un acteur du capital investissement spécialisé dans l'agro-business. Les fonds gérés par Céréa Partenaire accompagnent et apportent des solutions de financement à des PME et ETI dynamiques du secteur agroalimentaire et des secteurs connexes (équipement, emballage, logistique, restauration, agro-industrie...).

Céréa Partenaire a pour mission de lever, gérer et conseiller des fonds dédiés aux opérations de transmission et de financement en dette mezzanine et dette prioritaire. Depuis sa création en 2004 la société de gestion a levé plus 1 000 M€.

Aujourd'hui, les équipes d'investissement sont organisées autour de trois pôles d'activités : Capital Transmission (buyout / transmission), Dette Mezzanine et Dette Prioritaire.

UN ACTEUR ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En tant qu'investisseur responsable, il est essentiel pour Céréa Partenaire que les entreprises que nous accompagnons poursuivent leur développement à long terme, au-delà de la durée de l'investissement. Notre responsabilité est aussi de les conduire à adopter les meilleures pratiques dans tous les domaines favorisant la création de valeur matérielle et immatérielle. À cette fin, nous mettons en place des actions destinées à intégrer durablement les questions ESG dans les participations :

- Pour les investissements majoritaires, inscription de l'ESG comme thématique d'échange et de travail avec les participations, notamment lors des conseils de surveillance ou d'administration ;
- Pour les investissements minoritaires, mezzanine et dette, intégration de l'ESG dans les échanges avec l'entreprise et l'actionnaire de référence.

Céréa Partenaire agit au niveau des sociétés présentes dans le portefeuille des fonds gérés afin de favoriser la mise en œuvre de critères ESG dans la gestion de la supply chain. Le secteur de l'agro-alimentaire compte de nombreux acteurs sur l'ensemble d'une chaîne de valeur complexe où la transparence et le contrôle sont stratégiques pour la qualité, la sécurité et le respect du client final. En tant qu'investisseur partenaire, Céréa Partenaire incite les participations à mettre en œuvre les éléments de contrôle et de transparence de cette chaîne (Sécurisation des approvisionnements, Qualité des produits et matières premières, Traçabilité sur l'ensemble de la chaîne de valeur).

2015, ANNÉE DE CONSOLIDATION

- Collecte et consolidation des données ESG des sociétés du portefeuille et rédaction du deuxième rapport extra-financier.
- Signature d'un partenariat avec les banques alimentaires.

SOMMAIRE

04 PRÉSENTATION DE CÉRÉA PARTENAIRE ET DE SON ACTIVITÉ

04 Les métiers de CÉRÉA PARTENAIRE

05 L'équipe CÉRÉA PARTENAIRE

06 L'ENGAGEMENT ESG DE CÉRÉA PARTENAIRE

06 Démarche ESG

11 Faits marquants

12 S'engager aux côtés des banques alimentaires

PRÉSENTATION DE CÉRÉA PARTENAIRE ET DE SON ACTIVITÉ

L'investisseur de référence des PME de l'agrobusiness

CÉRÉA PARTENAIRE est un acteur du capital investissement spécialisé dans l'agrobusiness. Les fonds gérés par CÉRÉA PARTENAIRE accompagnent et apportent des solutions de financement à des PME et ETI dynamiques du secteur agroalimentaire et des secteurs connexes (équipement, emballage, logistique, restauration...).

CÉRÉA PARTENAIRE a pour mission de lever, gérer et conseiller des fonds dédiés aux opérations de transmission et de financement en dette mezzanine et dette prioritaire. Créée en 2004 par Unigrains, société financière spécialisée dans l'agroalimentaire, la société de gestion est indépendante et gère actuellement plus de 1 000 M€ pour compte de tiers.

LES MÉTIERS DE CÉRÉA PARTENAIRE

Depuis sa création en 2004, CÉRÉA PARTENAIRE a développé 3 activités d'investissement complémentaires, toutes spécialisées dans l'agrobusiness :

CAPITAL TRANSMISSION Céréa Capital I (2007, 130 M€) Céréa Capital II (2015, 225 M€)	<ul style="list-style-type: none">• Investissement en capital dans des opérations de capital-transmission• PME ou ETI de l'agrobusiness ayant une valeur d'entreprise comprise entre 20 et 200 M€• Durée d'investissement comprise entre 3 et 7 ans
--	---

MEZZANINE Céréa Mezzanine I (2004, 105 M€) Céréa Mezzanine II (2008, 127 M€) Céréa Mezzanine III (2016, 198 M€)	<ul style="list-style-type: none">• Investissement en mezzanine dans le cadre d'opérations de développement d'entreprise, de croissance externe, de transmission, de reconstitution de l'actionnariat, de renforcement des fonds propres...• PME ou ETI de l'agrobusiness ayant une valeur d'entreprise comprise entre 20 et 300 M€• Durée d'investissement comprise entre 7 et 8 ans
---	---

DETTE PRIORITAIRE Céréa Dette (2015, 268 M€)	<ul style="list-style-type: none">• Investissement en dette prioritaire pour financer des opérations de capital-transmission ou de capital-développement, ou les besoins généraux et d'investissement des entreprises• PME ou ETI de l'agrobusiness ayant une valeur d'entreprise comprise entre 30 et 500 M€• Durée d'investissement comprise entre 5 et 7 ans
--	---

Les fonds CÉRÉA et leurs co-investisseurs ont investi plus de 700 M€ depuis 2004 et sont intervenus dans le financement de plus de 75 opérations.

L'ANNÉE 2015 A ÉTÉ MARQUÉE PAR L'ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE DE CÉRÉA PARTENAIRE AVEC LE LANCEMENT DE LA LEVÉE DES FONDS CÉRÉA DETTE (AVRIL 2015) ET CÉRÉA CAPITAL II (JUIN 2015) ET LA PRÉPARATION DE LA LEVÉE DU FONDS CÉRÉA MEZZANINE III.

L'ÉQUIPE CÉRÉA PARTENAIRE

Une organisation solide et structurée

20 professionnels organisés en 3 équipes dédiées à chaque activité et autonomes dans leur fonctionnement comme dans leurs décisions d'investissement, et une équipe transversale assurant les fonctions support.

Une équipe expérimentée

Une équipe d'investisseurs expérimentés aux profils très complémentaires, combinant des expériences notamment en private equity, financement, audit et conseil, et qui a développé une expertise sectorielle forte.

Une équipe pleine de dynamisme et qui se structure !

Une équipe qui s'est étoffée dans le cadre du développement de l'activité Dette prioritaire (arrivée de Marjorie Manet et Hugues Boivin-Champeaux en 2015) et de la levée de fonds de Céréa Capital II (recrutement d'Anthony Frasca-Caccia en 2014 et d'Astrid Cloarec en 2015). Les fonctions support se sont également renforcées avec l'arrivée de Sylvie Lau (Responsable Financier), la promotion d'Étienne Arnould au poste de Responsable de Relation Investisseurs et Marketing, et de Liliane Siarnowski au poste de Gestionnaire Middle Back Office, remplacée par Virginie Girardon, ainsi que et le recrutement de Djenaba Traoré.

 <p>Etienne Arnould RESPONSABLE DE RELATION INVESTISSEURS & MARKETING</p>	 <p>Hugues Boivin-Champeaux CHARGÉ D'AFFAIRES CÉRÉA DETTE</p>	 <p>Martin Bouilleux CHARGÉ D'AFFAIRES CÉRÉA CAPITAL</p>	 <p>Christophe Carrasco DIRECTEUR CÉRÉA DETTE</p>	 <p>Michel Chabanel PRÉSIDENT</p>
 <p>Astrid Cloarec DIRECTRICE D'INVESTISSEMENT CÉRÉA CAPITAL</p>	 <p>Alexandre Durst CHARGÉ D'AFFAIRES CÉRÉA MEZZANINE</p>	 <p>Anthony Frasca-Caccia ANALYSTE CÉRÉA CAPITAL</p>	 <p>Virginie Girardon ASSISTANT DE DIRECTION</p>	 <p>Cécile Jouannic DIRECTRICE D'INVESTISSEMENT CÉRÉA MEZZANINE</p>
 <p>Hubert Lange DIRECTEUR ASSOCIÉ CÉRÉA MEZZANINE</p>	 <p>Sylvie Lau RESPONSABLE FINANCIER</p>	 <p>Marjorie Manet DIRECTRICE D'INVESTISSEMENT CÉRÉA DETTE</p>	 <p>Antoine Peyronnet DIRECTEUR ASSOCIÉ CEREA CAPITAL</p>	 <p>Xavier Renault DIRECTEUR D'INVESTISSEMENT CÉRÉA CAPITAL</p>
 <p>Valérie Rogard SECRÉTAIRE GÉNÉRALE RCCI</p>	 <p>Liliane Siarnowski GESTIONNAIRE MIDDLE BACK OFFICE</p>	 <p>Gilles Sicard DG DÉLÉGUÉ CÉRÉA CAPITAL</p>	 <p>Djenaba Traore ASSISTANTE</p>	 <p>Fabrice Vidal DG DÉLÉGUÉ CÉRÉA MEZZANINE / DETTE</p>

L'ENGAGEMENT ESG DE CÉRÉA PARTENAIRE

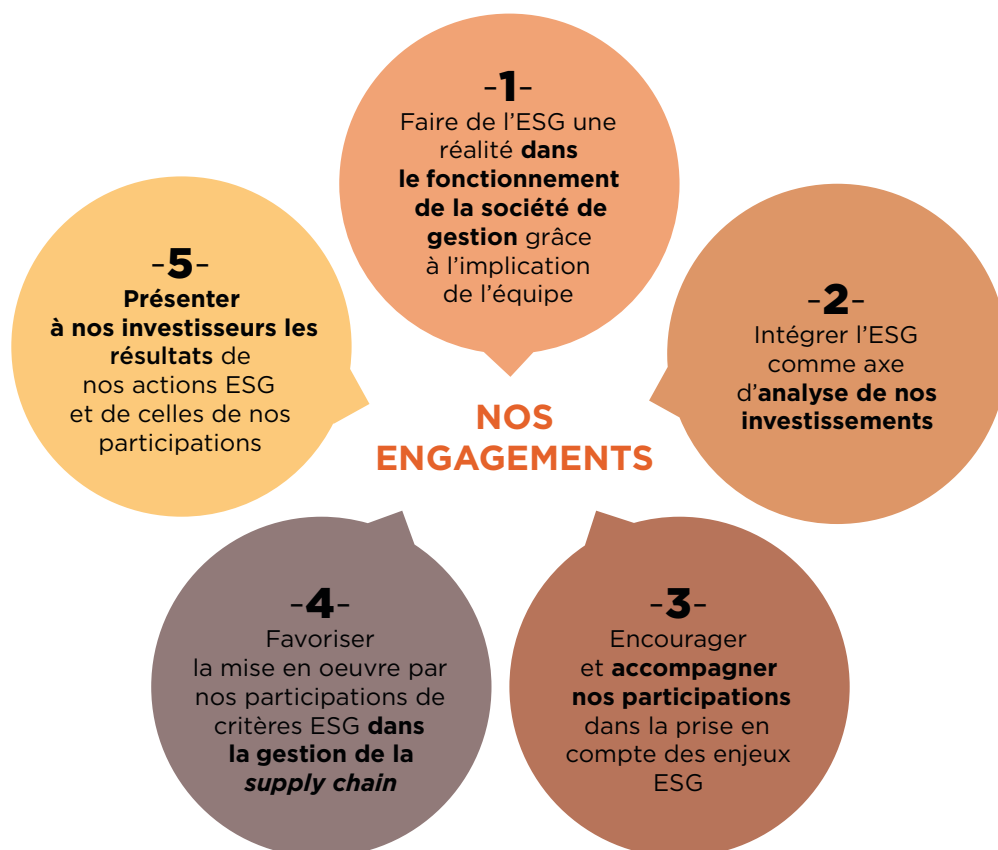
Investisseur de référence des PME de l'agroalimentaire, CÉRÉA PARTENAIRE est un acteur engagé en faveur du Développement Durable. Depuis la signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2010, CÉRÉA PARTENAIRE a adopté une démarche dynamique sur ces questions, s'appliquant à intégrer les critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) de façon opérationnelle dans le fonctionnement de la société de gestion, et comme un axe d'analyse de sa politique d'investissement, afin d'agir en investisseur et partenaire responsable.

DÉMARCHE ESG

Charte ESG CÉRÉA PARTENAIRE

CÉRÉA PARTENAIRE a formalisé en 2015 sa Charte ESG qui prend en compte les spécificités du secteur d'investissement des fonds gérés par CÉRÉA PARTENAIRE, l'agroalimentaire et ses secteurs connexes, et en particulier l'importance de la *supply chain* qui constitue un enjeu fondamental pour le développement et la pérennité des sociétés de ce secteur.

Cette charte, élaborée avec l'ensemble des collaborateurs et mise en ligne sur le site internet de la société, définit le cadre des actions de développement durable de la société de gestion et formalise les 5 engagements adoptés par celle-ci :



Gouvernance et engagements ESG

L'activité de CÉRÉA PARTENAIRE est soumise à des obligations réglementaires : la société est agréée depuis 2004 par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) en qualité de société de gestion de portefeuille pour compte de tiers ; elle a également obtenu l'agrément AIFM (Alternative Investment Fund Managers) dès 2013.

CÉRÉA PARTENAIRE s'attache à exercer son métier avec professionnalisme et a mis en place une organisation et des règles de gouvernance strictes. La gouvernance de CÉRÉA PARTENAIRE est assurée par un Comité de Direction et diverses structures associées (Comité d'Orientation et de Surveillance, Comité des Rémunérations, Comité de Valorisation...), ainsi que par des comités spécifiques à chaque activité (exemple pour l'activité Mezzanine : Comité Mezzanine, Comité d'Investissement Mezzanine, Comité Consultatif du Fonds Céréa Mezzanine II).

Au-delà de ces obligations réglementaires, CÉRÉA PARTENAIRE est un acteur impliqué dans les instances professionnelles du capital investissement et veut être un acteur engagé et promouvoir le Développement Durable dans le capital investissement.



En signant les **Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI)** en 2010, CÉRÉA PARTENAIRE s'est engagée à intégrer les critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) dans sa gestion, sa stratégie d'investissement et dans le développement des entreprises présentes dans le portefeuille des fonds gérés.

Depuis cette date, l'équipe a poursuivi une démarche active sur ces questions, participant au reporting PRI, signant la Charte d'Engagements des Investisseurs pour la Croissance de l'AFIC, contribuant aux rapports ESG de l'AFIC...

Pour aller plus avant dans sa démarche et réaffirmer ses convictions, CÉRÉA PARTENAIRE a adhéré en septembre 2014 au **Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact)** et mené en octobre 2014 une action de sensibilisation auprès des participations en portefeuille pour les inciter à adhérer au Pacte Mondial.



CÉRÉA PARTENAIRE est membre de l'AFIC (Association Française des Investisseurs pour la Croissance) et participe aux travaux de la commission Mezzanine (revue de l'état du marché sur la problématique inter-créditeur).

Plusieurs membres de l'équipe animent régulièrement des formations sur les « Aspects Financiers des Opérations de LBO ».

Enfin, Michel Chabanel, Président de la société de gestion, est administrateur de l'AFIC depuis 2012 et a exercé entre juin 2014 et juin 2016, les fonctions de Président de l'AFIC.



La philosophie de CÉRÉA PARTENAIRE est d'inscrire son action dans la durée, afin de ne pas être seulement des « passagers » au capital de nos participations. ”

Gilles Sicard, Directeur Général Délégué

Démarche ESG au sein de la société de gestion

Avant même d'engager le dialogue avec les sociétés en portefeuille sur ces questions, CÉRÉA PARTENAIRE a souhaité intégrer de façon opérationnelle une démarche sur l'ESG dans le fonctionnement de la société de gestion.

Les principales actions de la société portent sur :

- La mise en œuvre d'une politique de gestion des ressources humaines adaptée à la taille de l'équipe et qui associe les salariés au développement et à la création de valeur (dispositif d'intéressement) ;
- Le développement des compétences des collaborateurs par la formation (formation aux métiers du capital investissement, lutte anti-blanchiment, actualités juridiques, fiscales et réglementaires (...), mais aussi ESG et premiers secours) ;
- La formation des collaborateurs à la prise en compte des problématiques ESG dans l'exercice de leurs fonctions ;
- La sensibilisation des collaborateurs aux impacts environnementaux : réduction des consommations de papier, de la consommation d'énergie, recyclage des déchets...

En termes d'engagement sociétal, la société a poursuivi en 2015 ses actions existantes, notamment le recours à un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) pour le traitement du courrier.

Par ailleurs, souhaitant renforcer son engagement sociétal et s'investir dans un projet en lien avec son secteur d'investissement et auquel ses collaborateurs puissent adhérer, Céréa Partenaire a signé en juin 2015 un partenariat avec la Fédération Française des Banques Alimentaires (voir pour plus de précisions en pages 12 et 13).

- CÉRÉA PARTENAIRE a effectué en 2012 un **Bilan Carbone®** au sein de la société de gestion dont les conclusions ont été partagées avec les collaborateurs. Suite à ce diagnostic et afin d'améliorer l'empreinte carbone liée à son activité, un plan d'actions visant à mettre en place des éco gestes a été défini et présenté à l'ensemble de l'équipe.
- En 2015, l'**action de recyclage** du papier mise en place par l'équipe a permis de « sauver » 13 arbres de l'abattage.



- **Séminaire de sensibilisation aux problématiques ESG** organisé pour l'ensemble des collaborateurs en 2011, avec une formation spécifique animée par l'associé en charge du conseil en Développement Durable chez PwC.
- **Restitution des conclusions des travaux menés par PwC** dans le cadre de la revue ESG du portefeuille de CÉRÉA PARTENAIRE.



PERSPECTIVES 2016

Dans le cadre du déménagement de la société intervenu en février 2016, Céréa Partenaire a apporté une attention particulière au confort de ses collaborateurs (espace convivialité, bureaux plus spacieux, mobilier ergonomique...) et aux problématiques de consommation énergétique (cloisons vitrées afin de privilégier la lumière naturelle, installation de LED / ampoules basse consommation / détecteurs dans les locaux de passage...).



Banques Alimentaires

“ Notre société de gestion est aussi une entreprise, l'ESG doit donc s'appliquer autant à nous qu'à nos participations. C'est une question de cohésion et d'exemplarité. ”

Valérie Rogard, Secrétaire Générale

Démarche ESG en tant qu'investisseur

Afin d'agir en investisseur et partenaire responsable, CÉRÉA PARTENAIRE s'efforce d'intégrer l'ESG comme un des axes d'analyse de sa politique d'investissement et s'appuie pour ce faire sur les 3 piliers suivants :

Revue ESG du portefeuille

1

CÉRÉA PARTENAIRE a procédé entre 2012 et 2014 à une revue des sociétés présentes dans le portefeuille des fonds Céréa Capital I et Céréa Mezzanine II, afin d'effectuer un premier diagnostic en matière d'ESG et d'établir une feuille de route. Ces travaux, menés avec l'appui de PwC, ont notamment consisté à identifier les « *key issues ESG* », collecter les données existantes en matière d'ESG, évaluer le positionnement de chaque participation au regard de ces « *key issues* » et définir des axes d'amélioration. A cette occasion, les dirigeants mais aussi les cadres de niveau 2 ou 3 (responsables industriel, RH, Développement Durable...) des participations ont été mis à contribution. La profondeur de l'analyse a été adaptée en fonction du statut d'investisseur du fonds (majoritaire, minoritaire, mezzanine ou dette) et donc de son levier pour sensibiliser le management aux critères ESG.



Analyse ESG lors du processus d'investissement

2

Dans le cadre de l'étude des projets d'investissement, une analyse ESG est réalisée, en fonction des besoins et des dossiers, soit en interne, soit par un expert externe. La profondeur de cette analyse et les moyens mis en œuvre dépendent du statut d'investisseur (majoritaire, minoritaire, mezzanine, dette prioritaire...). Les procédures mises en place couvrent les étapes suivantes :



- Intégration dans les notes de comité des sujets ESG : pour les investissements majoritaires, réalisation de due diligence ESG ; pour les investissements minoritaires, mezzanine et dette, revue ESG renseignée par l'équipe sur la base des informations disponibles ;
- Insertion d'une clause relative aux questions ESG dans les pactes d'actionnaires (en fonction du statut d'investisseur) ;
- Présentation et discussion des résultats de ces analyses ESG avec l'équipe de management de la nouvelle participation.

Présentation des avancées aux souscripteurs

3

Élément clé de la gestion des risques et de la création de valeur, la démarche ESG est essentielle pour les souscripteurs des fonds Céréa. C'est pourquoi CÉRÉA PARTENAIRE souhaite les informer régulièrement et de façon transparente de l'avancée de ses actions et de celles des participations dans ce domaine. A cet effet, l'équipe met progressivement en place une communication formelle adaptée :



- Intégration des sujets ESG dans les notes de synthèse présentées aux organes représentatifs des souscripteurs des fonds ;
- Etablissement d'un reporting annuel sur l'activité propre de la société de gestion et sur celle des participations. En 2015, Céréà Partenaire a réalisé et communiqué aux souscripteurs son premier rapport ESG.

Démarche ESG au sein des sociétés en portefeuille

Encourager et accompagner les participations dans la prise en compte des enjeux ESG

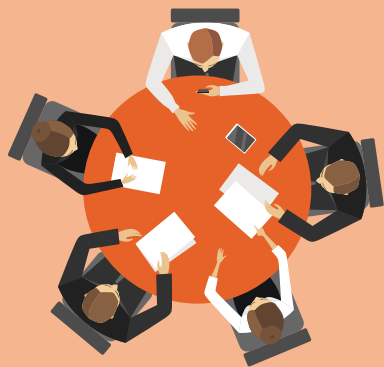
En tant qu'investisseur responsable, il est essentiel pour CÉRÉA PARTENAIRE que les entreprises que les fonds CÉRÉA accompagnent poursuivent leur développement à long terme, au-delà de la durée de l'investissement. La responsabilité de la société et des fonds est de les conduire à adopter les meilleures pratiques dans tous les domaines favorisant la création de valeur matérielle et immatérielle. A cette fin, l'équipe met en place des actions destinées à intégrer durablement les questions ESG dans les participations :

- Pour les investissements majoritaires, inscription de l'ESG comme thématique d'échange et de travail avec les participations, notamment lors des conseils de surveillance ou d'administration ;
- Pour les investissements minoritaires, mezzanine et dette, intégration de l'ESG dans les échanges avec l'entreprise et l'actionnaire de référence ;
- Incitation des participations à signer le Pacte Mondial des Nations Unies.

Favoriser la mise en œuvre de critères ESG dans la gestion de la supply chain

Le secteur de l'agro-alimentaire compte de nombreux acteurs sur l'ensemble d'une chaîne de valeur complexe où la transparence et le contrôle sont stratégiques pour la qualité, la sécurité et le respect du client final. En tant qu'investisseur partenaire, les fonds CÉRÉA se doivent de donner les moyens à leurs participations de mettre en œuvre les éléments de contrôle et de transparence de cette chaîne. Aussi, les fonds CÉRÉA souhaitent que leurs participations mettent en place dans leur *supply chain*, des procédures de suivi et de contrôle portant sur les thématiques suivantes :

- Sécurisation des approvisionnements ;
- Qualité des produits et matières premières ;
- Traçabilité sur l'ensemble de la chaîne de valeur.



PARTAGE D'EXPÉRIENCES ET DES "BEST PRACTICES"

Pour favoriser les échanges entre les participations et promouvoir les meilleures pratiques en matière d'ESG, CÉRÉA PARTENAIRE organise des tables rondes, invite les dirigeants aux petits déjeuners thématiques animés par les experts sectoriels d'Unigrains... (exemples de thématiques en 2015 : "Le bio-contrôle : de la niche de marché au marché de masse", "Les technologies de l'information et de la communication en grandes cultures : une révolution ?")

CÉRÉA PARTENAIRE a notamment organisé en septembre 2014 une table ronde sur le thème « **Se préparer à la communication de crise, principaux enjeux et conseils pratiques** ». Au-delà de l'intervention d'un consultant spécialisé en communication de crise, les participants ont apprécié le témoignage du dirigeant invité et le partage d'expériences.

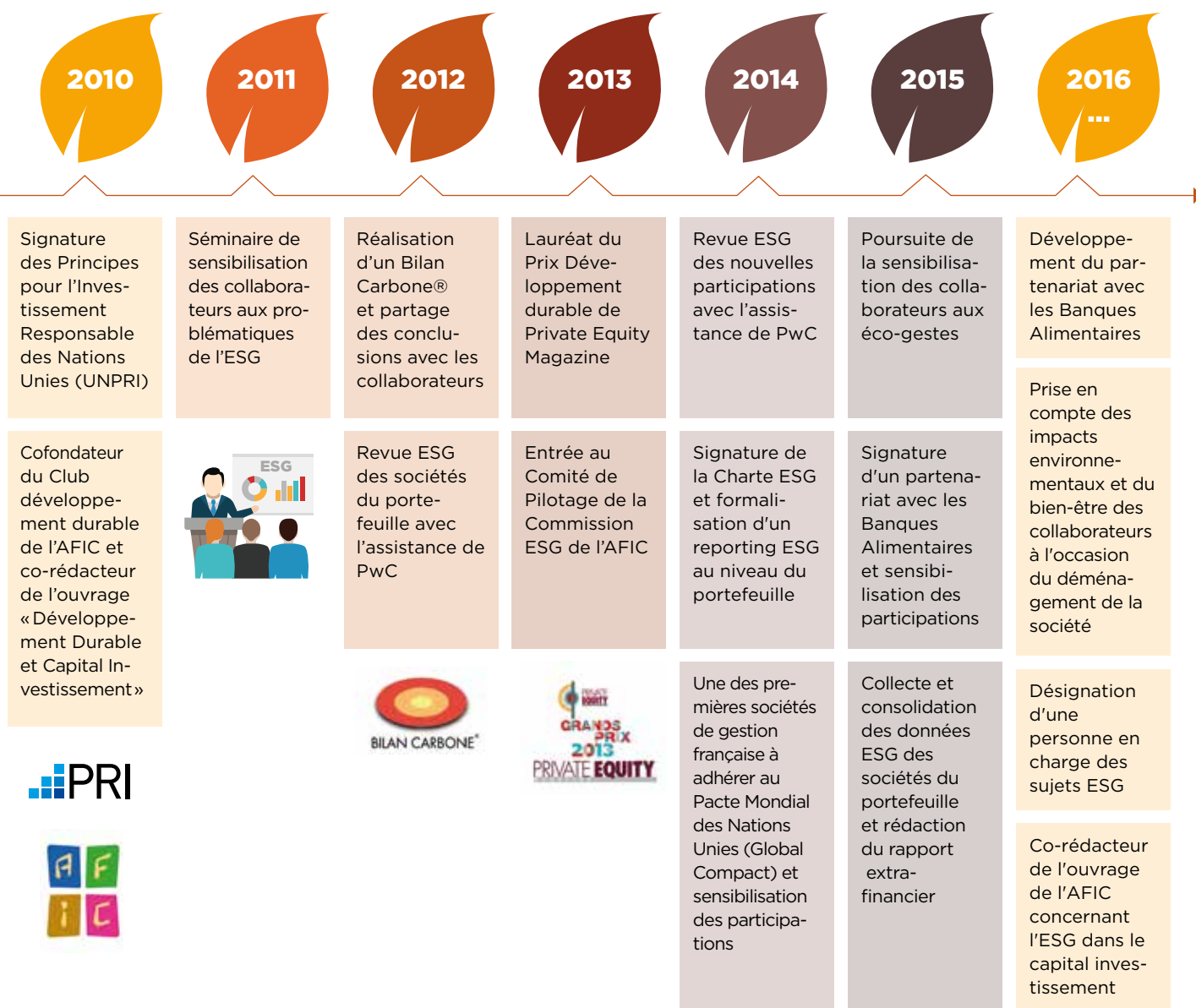
“

Les travaux initiés par les sociétés de notre portefeuille illustrent clairement le fait qu'une démarche ESG peut réduire les risques et être créatrice de valeur sur le long terme, tant pour ces entreprises que pour nos investisseurs.”

Michel Chabanel, Président

FAITS MARQUANTS

CÉRÉA PARTENAIRE est un acteur engagé en faveur du Développement Durable de longue date. La signature des PRI en 2010 a été un acte fondateur par lequel l'équipe s'est engagée à intégrer les critères ESG dans le fonctionnement de la société de gestion et comme un des axes d'analyse de sa politique d'investissement. Depuis lors, CÉRÉA PARTENAIRE a initié des actions concrètes au sein de la société de gestion et de ses activités :



S'ENGAGER AUX CÔTÉS DES BANQUES ALIMENTAIRES

CÉRÉA PARTENAIRE souhaitait s'investir dans un projet sociétal en lien avec son secteur d'investissement, l'agroalimentaire, qui lui permette de tisser des liens et de travailler sur des projets communs avec ses partenaires, et auquel ses salariés puissent adhérer et participer.

Les Banques Alimentaires mènent depuis plus de 30 ans un important travail pour redonner une seconde vie aux produits consommables non commercialisables en les redistribuant à plus de 1 850 000 personnes en situation de précarité. La démarche des Banques Alimentaires s'inscrit pleinement dans le cadre des valeurs portées par l'équipe de CÉRÉA qui souhaite soutenir des projets d'aide alimentaire à destination des personnes en situation de précarité et des programmes de réinsertion dans les métiers de l'agro-alimentaire.

C'est donc tout naturellement, et d'ailleurs grâce aux liens noués avec un manager d'une entreprise agroalimentaire devenu bénévole au sein des Banques Alimentaires, que nous nous sommes rapprochés de la Fédération Française des Banques Alimentaires (F.F.B.A.) pour conclure un partenariat par lequel **CÉRÉA PARTENAIRE s'engage à promouvoir l'action du réseau des Banques Alimentaires auprès de ses partenaires, à soutenir financièrement les projets des Banques Alimentaires et à encourager le bénévolat de ses salariés.**

Le réseau des Banques Alimentaires

Association autonome, apolitique, non confessionnelle, la Fédération Française des Banques Alimentaires fonde son action sur **le partage, le don, la gratuité et le bénévolat**, dans une démarche de solidarité au service des personnes en situation de précarité.

Les Banques Alimentaires sont présentes sur tout le territoire français. Grâce à cette implantation, elles récupèrent les denrées et les redistribuent au plus près des personnes, contribuant ainsi à la création d'un réseau dense d'accompagnement alimentaire de proximité. Les 79 Banques Alimentaires et les 23 antennes du réseau distribuent chaque année **près de 100 000 tonnes de denrées (dont plus de 60 % collectées auprès des producteurs agricoles et industriels et de la grande distribution) soit l'équivalent de 200 millions de repas** à 5 300 associations et CCAS.

Leurs missions

- **Collecter gratuitement des denrées**, partout où elles sont présentes et les **redistribuer localement** aux personnes en situation de précarité ;
- **Lutter activement contre le gaspillage alimentaire** en récupérant des denrées consommables mais non commercialisables (date de péremption proche, erreur d'étiquetage, problème de calibrage...);
- **Trier et stocker dans le respect des règles d'hygiène** et de sécurité, en formant les bénévoles et en s'équipant de moyens logistiques adaptés ;
- **Contribuer activement à l'inclusion sociale** par un accompagnement systématique de l'aide alimentaire et par la promotion d'une alimentation équilibrée.

NOTRE PARTENARIAT AVEC LES BANQUES ALIMENTAIRES

Un partenariat...

- en lien avec l'agroalimentaire,
- qui permet de tisser des liens, travailler sur des projets communs avec nos Entreprises Partenaires, et
- auquel l'équipe peut adhérer et participer.



*Angélique Malherbe, Directrice Supply Chain Groupe Cérélia
signant la convention*

L'engagement de CÉRÉA PARTENAIRE

- Promouvoir les actions des Banques Alimentaires auprès de ses collaborateurs et de ses Entreprises Partenaires
- Soutenir financièrement l'action des Banques Alimentaires (mécénat financier)
- Encourager le bénévolat des salariés de CÉRÉA
- Faciliter l'entrée en relation des Entreprises Partenaires avec les Banques Alimentaires proches de leur implantation

Premiers résultats



Juin 2015

Signature
du Partenariat



Septembre 2015

Courrier de sensibilisation
des entreprises du
portefeuille



Octobre 2015

Visite de la Banque
Alimentaire de la
Marne



Novembre 2015

1^{ère} participation à la journée
de collecte des Banques
Alimentaires

CÉRÉA PARTENAIRE
23 avenue de Neuilly 75116 Paris
+33 (0)1 75 77 78 00
www.cerea.com